

## D-2020-201

### Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	69
Votants	75

## Conseil Communautaire du 17 décembre 2020

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni, en session ordinaire en Salle du Collinéum - BEAUPUY, sous la présidence de Jacques BILIRIT, Président

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

### Etaient présents

Jacques BILIRIT - Joël HOCQUELET - Dante RINAUDO - Marie-France BONNEAU - Gilles LAGAÛZÈRE - Christophe COURREGELONGUE - Catherine BERNARD - Jean Luc ARMAND - Benjamin FAGES - Christian PEZZUTTI - Michel COUZIGOU - Jean François THOUHAZEAU - René ZAROS - Gaëtan MALANGE - Emilie BAYLE - Jérémie BESPEA - Véronique BEZIADE - Jérôme BISSIÈRES - Jonathan BITEAU - Stéphane BLANCHARD - Daniel BORDENEUVE - Valérie BOTTECCHIA - Jean-Claude BOURBON - Louis BRESOLIN - Serge CADRET - Martine CALZAVARA - Laurent CAPELLE - Dominique CAPRAIS - Patrick CARDOIT - Maud CARUHEL - Séverine CHASTAING - Anne-Marie CHAUMONT - Charles CILLIERES - Alain DALLA MARIA - Maryline DE PARSCAU - Jean Claude DERC - Denis DUTEIL - Jean-Claude FEYRIT - Pierre FEYRIT - Muriel FIGUEIRA - Stéphane FRANCIS - Claudette GALLESIO - Guy IANOTTO - Pierre IMBERT - Liliane KULTON - Jean-Michel LABORDE - Claude LAGARDE - Claude LALANDE - Jean-Pierre LANDAT - Guy LAUMET - Alain LERDU - Emmanuelle MARCHAND - Michel MILHAC - Bernard MONPOUILLAN - Didier MONPOUILLAN - Jean Michel MOREAU - François NÉRAUD - Alain PASCAL - Michel PÉRAT - Jacques PIN - Jean-Michel POIGNANT - Didier RESSIoT - Noëlli REY-LE MEUR - Loréline ROQUES - Sylvie SCAFFINI - Jean-Pierre TILHAC - Marie-Chantal TRINQUE suppléante de Gilbert DUFOURG - Jacques VERDELET - Nadine ZANARDO

### Absents ou excusés

Régine POVEDA - Pierre CAMANI - Marie-Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET - Sophie BORDERIE - Céline BOUSSIE - Christian JAMBON - Dominique MARTIN - Aurore ROUBET

### Pouvoirs de

Régine POVEDA A Jacques BILIRIT - Sophie BORDERIE A Maud CARUHEL - Céline BOUSSIE A Dante RINAUDO - Christian JAMBON A Claudette GALLESIO - Dominique MARTIN A Michel MILHAC - Aurore ROUBET A Louis BRESOLIN

### Secrétaire de séance

Alain LERDU

# MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Claude LALANDE



## Objet de la délibération

Suite aux mouvements de personnels intervenus au cours de l'année, il convient d'actualiser le tableau des effectifs.

## Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 2006-1693 modifié du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 2016-604 modifié du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des différents cadres d'emplois,

Vu la délibération D2018-H-32 du Conseil Communautaire du 20 décembre 2018 relative aux tableaux des effectifs du 31 décembre 2018,

Vu l'avis du Comité technique,

## Exposé des motifs

Suite aux avancements de grade 2020, il convient de créer 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28 heures), et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Suite au recrutement d'un agent sur un poste d'agent d'accueil au sein du multi accueil de Fauillet, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (30 heures).

Des recrutements sont en cours au sein de plusieurs services de VGA, en privilégiant la mobilité interne en premier lieu et par voie externe. Au vu de ces mouvements opérés et des réorganisations à venir, il est nécessaire aujourd'hui de procéder à la création de plusieurs emplois dans les différents services concernés.

Des postes sont restés vacants après certains recrutements au tableau des effectifs, il est nécessaire aujourd'hui de procéder à leur suppression.

Direction de la cohésion sociale et de l'attractivité

Dans le cadre des avancements de grade 2020, il est nécessaire de procéder à la création du poste suivant :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28 heures) de la filière animation.

Suite à un départ à la retraite, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 30H afin de recruter l'agent retenu pour occuper ce poste.

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (30 heures)

Direction des services techniques et de l'appui aux communes – Agent polyvalent voirie

Dans le cadre de plusieurs départs à la retraite, il convient de recruter par voie interne et externe, pour occuper la fonction d'agent polyvalent situé dans la commune de Marmande, à temps complet, plusieurs postes d'agents de catégorie C de la filière technique. Néanmoins, le grade n'étant pas arrêté, il est nécessaire d'ouvrir des postes pour chacun des grades envisagés, inexistant aujourd'hui au tableau des effectifs, dans l'attente de la candidature qui sera retenue à l'issue du jury afin de pourvoir le poste dans les meilleurs délais, pour assurer la continuité de service :

- 3 postes d'adjoint technique

## Direction prospective stratégie et développement territorial – Assistant administratif

Dans le cadre d'un départ en disponibilité, il convient de créer par voie interne et externe, pour occuper la fonction d'assistant administratif situé dans la commune de Marmande, à temps complet, un poste de catégorie C de la filière administrative. Néanmoins, le grade n'étant pas arrêté, il est nécessaire d'ouvrir un poste pour chacun des grades envisagés, inexistant aujourd'hui au tableau des effectifs, dans l'attente de la candidature qui sera retenue à l'issue du jury afin de pourvoir le poste dans les meilleurs délais, pour assurer la continuité de service :

- 1 poste d'adjoint administratif
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

Des postes sont restés vacants lors de recrutements passés, il est nécessaire de procéder à la suppression des postes non pourvus à temps complet et non complet :

### Filière administrative :

- 1 poste d'attaché hors classe
- 3 postes de directeur
- 1 poste d'attaché principal
- 6 postes d'attaché
- 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 4 postes de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 5 postes de rédacteur
- 10 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

### Filière technique :

- 1 poste d'ingénieur hors classe
- 1 poste d'ingénieur principal
- 2 postes d'ingénieur
- 2 postes de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes de technicien
- 3 postes d'agent de maîtrise principal
- 2 postes d'agent de maîtrise
- 12 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 7 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

### Filière animation :

- 1 poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 3 postes d'animateur
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 7 postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 5 postes d'adjoint d'animation

### Filière médico-sociale :

- 1 poste de moniteur éducateur et intervenant familial
- 1 poste de moniteur éducateur et intervenant familial principal
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'éducateur de jeunes enfants de 2<sup>ème</sup> classe
- 4 postes d'éducateur de jeunes enfants de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'infirmier hors classe en soins généraux
- 1 poste de puéricultrice de classe normale
- 1 poste de puéricultrice de classe supérieure
- 1 poste de puéricultrice hors classe
- 1 poste de conseiller socio-éducatif
- 1 poste de médecin de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de médecin de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste de médecin hors classe
- 1 poste de psychologue de classe normale
- 1 poste de psychologue hors classe
- 5 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe

### Filière culturelle :

- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine
- 1 poste d'adjoint du patrimoine

**Filière sportive :**

- 1 poste d'éducateur APS principal de 1ère classe
- 1 poste d'éducateur APS

**Filière technique (temps non complet) :**

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 30 heures
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 22 heures
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 30 heures

**Filière animation (temps non complet) :**

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 28 heures
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet 32 heures
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet 17,50 heures

**Filière médico-sociale (temps non complet) :**

- 1 poste d'infirmier en soins généraux de 2ème classe à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste d'infirmier en soins généraux de 1ère classe à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste d'infirmier en soins généraux hors classe à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste cadre de santé de 2ème classe à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste de cadre de santé de 1ère classe à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste de cadre supérieur de santé à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de 2ème classe à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de 1ère classe à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste de puéricultrice de classe normale à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste de puéricultrice de classe supérieure à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste de puéricultrice hors classe à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de 2ème classe à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de 1ère classe à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps non complet 17,50 heures

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

**Le Conseil Communautaire,****Approuve** la création des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28 heures)
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (30 heures)
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint technique à temps complet

**Approuve** la suppression des postes à temps complet suivants :

- 1 poste d'attaché hors classe
- 3 postes de directeur
- 1 poste d'attaché principal
- 6 postes d'attaché
- 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe
- 4 postes de rédacteur principal de 2ème classe
- 5 postes de rédacteur
- 10 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 1 poste d'ingénieur hors classe
- 1 poste d'ingénieur principal
- 2 postes d'ingénieur
- 2 postes de technicien principal de 2ème classe
- 2 postes de technicien
- 3 postes d'agent de maîtrise principal

- 2 postes d'agent de maîtrise
- 12 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe
- 7 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 1 poste d'animateur principal de 1ère classe
- 1 poste d'animateur principal de 2ème classe
- 3 postes d'animateur
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe
- 7 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe
- 5 postes d'adjoint d'animation
- 1 poste de moniteur éducateur et intervenant familial
- 1 poste de moniteur éducateur et intervenant familial principal
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de 2ème classe
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de 1ère classe
- 2 postes d'éducateur de jeunes enfants de 2ème classe
- 4 postes d'éducateur de jeunes enfants de 1ère classe
- 1 poste d'infirmier hors classe en soins généraux
- 1 poste de puéricultrice de classe normale
- 1 poste de puéricultrice de classe supérieure
- 1 poste de puéricultrice hors classe
- 1 poste de conseiller socio-éducatif
- 1 poste de médecin de 2ème classe
- 1 poste de médecin de 1ère classe
- 1 poste de médecin hors classe
- 1 poste de psychologue de classe normale
- 1 poste de psychologue hors classe
- 5 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe
- 1 poste d'ATSEM principal de 2ème classe
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine
- 1 poste d'adjoint du patrimoine
- 1 poste d'éducateur APS principal de 1ère classe
- 1 poste d'éducateur APS

**Approuve** la suppression des postes à temps non complet suivants :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 30 heures
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 22 heures
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 30 heures
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 28 heures
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet 32 heures
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste d'infirmier en soins généraux de 2ème classe à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste d'infirmier en soins généraux de 1ère classe à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste d'infirmier en soins généraux hors classe à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste cadre de santé de 2ème classe à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste de cadre de santé de 1ère classe à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste de cadre supérieur de santé à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de 2ème classe à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de 1ère classe à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste de puéricultrice de classe normale à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste de puéricultrice de classe supérieure à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste de puéricultrice hors classe à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de 2ème classe à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de 1ère classe à temps non complet 17,50 heures
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps non complet 17,50 heures

**Approuve** la modification du tableau des effectifs

**Propose** que les crédits nécessaires soient inscrits sur le budget principal (Chapitre 012)

**Autorise** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

<b>Résultat du vote</b>		
<i>Votants</i>	<b>75</b>	
<i>Pour</i>	<b>75</b>	
<i>Contre</i>	<b>0</b>	
<i>Abstention</i>	<b>0</b>	

**Publication / Affichage**  
Le 24 décembre 2020

Fait à Marmande le 17 décembre 2020

**Jacques BILIRIT**  
Président de Val de Garonne Agglomération